



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2024-03-08

Objet :

CONTRAT LIGNE DE TRESORERIE

Date de la convocation	13.03.2024	COMPETENCE :	
Délégués en exercice	448	intérêt commun -tous services	
Présents	75	Nombre de votants	88
Procurations	13	Suffrages exprimés	88
Date de mise en ligne	21.03.2024		

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, à 18 heures, les délégués du SICASMIR se sont réunis en comité syndical, à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Madame Laure VIGNEAUX et n'a pu délibérer légalement, le quorum n'étant pas atteint.

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical a été de nouveau convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures, sous la présidence de Laure VIGNEAUX, et a pu délibérer légalement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Denis SARRAQUIGNE

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



ID : 031-200080042-20240319-2024040-DE

Présents / Suppléances / Procurations

COMMUNE	NOM	PRENOM	PRESENT	SUPPLÉÉ PAR	PROCURATION A	NOM - PRENOM	INT. COMMUN	ALZHEIMER	SAAD	SISIAD
ARBON	DI PIETRO	Anne	X				X	X		
ARDIEGE	CONSTANTIN	Nathalie	X				X	X		X
ARGUENOS	MANCHADO	Florence	X				X	X		
ASPRET SARRAT	GIL	Christine	X				X	X	X	X
AULON	DURROUX	Jean-Claude			X	VIGNEAUX LAURE	X	X		
AULON	VANDERGHEYNST	Claude	X				X	X		
AURIGNAC	BERGES	Monique	X				X	X		
AUSSON	DELPHIN	Anne-Marie	X				X	X	X	X
BEAUCHALOT	MOLLE MARTIN	Berthe	X				X	X		
BOULOGNE SUR GESSE	BON	Yves	X				X	X		
BOUDRAC	CLARENS	Gilles	X				X	X	X	X
BOUSSAN	DEMENITROUX	Emma	X				X	X		
BOUSSAN	LAPUYADE	Didier			X	DEMENITROUX EMMA	X	X		
CASSAGNE	ROUQUETTE-ALCARAZ	Dominique	X				X	X		
CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	X				X	X		
CASTERA-VIGNOLES	NOSLIER	Sandrine	X				X	X		
CASTERA-VIGNOLES	POUZOL	Thierry	X				X	X		
CAZARIL-TAMBOURES	LEFRANC	Gérard	X				X	X	X	X
CAZENEUVE-MONTAUT	DUCCLOS	Laurent	X				X	X		
CHAUM	BOUKEBBOUCHE	Farida			X	ANTUNES ARMINDA	X	X		
CIADOUX	SCHIAVON	Yannick	X				X	X		
CIERP GAUD	PUJOS	Maguy	X				X	X		
CLARAC	BASS	Veronique	X				X	X	X	X
CLARAC	PANDOLFI	Isabelle	X				X	X	X	X
CUING (LE)	LACROIX	Nathalie	X				X	X	X	X
CUING (LE)	SAEZ	Emmanuelle	X				X	X	X	X
ESTANCARBON	RODELLAR	Monique	X				X	X	X	X
FIGAROL	PERRIN	Lydie	X				X	X		
L'ISLE EN DODON	BERGOUNAN	Jeanette	X				X	X		
LABARTHE-INARD	BERSON BELLOT	Suzanne	X				X	X	X	X
LABARTHE-INARD	LAFORGUE	Jenny			X	BERSON BELLOT SUZANNE	X	X	X	X
LABARTHE - RIVIERE	GOUZENES	Jeanne	X				X	X	X	X
LABARTHE - RIVIERE	PARMEGIANI	Marie-Paule	X				X	X	X	X
LANDORTHE	GUERRI	Laetitia		X		VENEL ANNE MARIE	X	X	X	X
LARCAN	MIGNONAT	Mélanie	X				X	X	X	X
LE FRECHET	FIDANZA	André	X				X	X		

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 031-200080042-20240319-2024040-DE

LECUSSAN	LUC	Christine	X				X	X	X	X
LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	X				X	X	X	X
LIEOUX	DARBON	Nathalie			X	GRAMONT IRENE	X	X	X	X
LIEOUX	GRAMONT	Irene	X				X	X	X	X
LODES	LAUQUE	Regine	X				X	X	X	X
LOUDET	BUZON	Caroline			X	FRAUSTI CAMILLE	X	X	X	X
LOUDET	FRAUSTI	Camille	X				X	X	X	X
MALVEZIE	DEMIGUEL	Véronique	X				X	X		X
MALVEZIE	PACHERE	Christine	X				X	X		X
MARTRES DE RIVIERE	YECORA	Dominique	X				X	X		X
MIRAMONT DE COMMINGES	DANFLOUS	Marie-France	X				X	X	X	X
MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	X				X	X	X	X
MONTBERNARD	LAFFORGUE	Nicole	X				X	X		
MONTESPAN	DAUNES	Catherine	X				X	X		
MONTMAURIN	BOYER	Hélène	X				X	X		
MONTMAURIN	LINEL	Christophe	X				X	X		
MONTOULIEU-ST-BERNARD	SORS	Camille	X				X	X		
ORE	RAYNAUD	Annie	X				X	X		
PEGUILHAN	DHAINE	Elisabeth	X				X	X		
PEYRISSAS	CASSAGNE	Patrick	X				X	X		
PEYROUZET	LOUDIERE	Agnès	X				X	X		
PEYROUZET	PALMIER	Thierry			X	LOUDIERE AGNES	X	X		
POINTIS INARD	FOUSSAT	Anne-Marie	X				X	X	X	X
PONLAT-TAILLEBOURG	ABEILLE	Séverine	X				X	X	X	X
SAINT-ANDRE	RAULET	Eliane			X	BECHET MARIE	X	X		
SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	X				X	X	X	X
SAINT-GAUDENS	PINET	Alain			X	NICOLAS MIREILLE	X	X	X	X
SAINT-IGNAN	DULION	Helene	X				X	X	X	X
SAINT-IGNAN	MONLONG	Josette	X				X	X	X	X
SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis			X	FARRE REGIS	X	X		
SAINT-MARCET	VIALAS	Rachel	X				X	X	X	X
SAINT-MEDARD	DESJARDINS	Marie-Claude	X				X	X		
SAINT PAUL D'OUAIL	REDONNET	Jean-Luc			X	DANFLOUS MARIE-FRANCE	X	X		
SALEICH	DUDREUILH	Caroline	X				X	X		
SALHERM	de GAULEJAC	Michel			X	LAFFORGUE MATHIEU	X	X		
SALHERM	LAFFORGUE	Mathieu	X				X	X		
SAMOUILLAN	MAURUC	Jean	X				X	X		
SARREMEZAN	ENEL	Catherine			X	FAGE AURELIE	X	X		
SARREMEZAN	FAGE	Aurélié	X				X	X		
SAUVETERRE DE COMMINGES	VERDIER	Marie	X				X	X		X
SAUX-ET-POMAREDE	DESPLANQUES	Marie-Claire			X	FOURMENT ELIANE	X	X	X	X
SAUX-ET-POMAREDE	FOURMENT	Eliane	X				X	X	X	X
SAVARTHES	GILLY	Martine	X				X	X	X	X
SAVARTHES	FAURE	Sylvette	X				X	X	X	X
SEDEILHAC	LARRIEU	Véronique	X				X	X	X	X

SEILHAN	NAIGEON	Elisabeth	X				X	X		X
TOURREILLES (LES)	SARRAQUIGNE	Denis	X				X	X	X	X
TOURREILLES (LES)	SYLVAIN	Nadine			X	SARRAQUIGNE DENIS	X	X	X	X
VALENTINE	BAUWEN	Christel	X				X	X	X	X
VILLENEUVE DE RIVIERE	BORLIN	Céline	X				X	X	X	X
VILLENEUVE LECUSSAN	JACOMET	Martine		X		BOURGADE VALERIE	X	X	X	X
VILLENEUVE LECUSSAN	PUJADE	Valérie	X				X	X	X	X

Délibération n°2024-03-08

CONTRAT LIGNE DE TRESORERIE

La Présidente présente le rapport suivant :

Le SICASMIR dispose actuellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.
Le SICASMIR est accompagné par un contrat qui court du 28/04/2023 jusqu'au 27/04/2024.

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie, Madame la Présidente propose de renouveler ce contrat pour un montant maximum à 800 000.00 €, aux conditions énoncées ci-dessous :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE	
PRETEUR	CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRENEES
EMPRUNTEUR	SICASMIR
OBJET	Financement des besoins en trésorerie
NATURE	Ligne de trésorerie utilisable par tirage
MONTANT MAXIMUM	800 000.00 €
DUREE MAXIMUM	12 MOIS
TAUX D'INTERET	ESTER (flooré à zéro) + marge de 0.80 % (Paiement chaque mois civil par débit d'office)
COMMISSION D'ENGAGEMENT	1600 €
COMMISSION DE MOUVEMENT	0.03 % du cumul des tirages réalisés
COMMISSION DE NON UTILISATION	0.25 %
MODALITES D'UTILISATION	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la disposition du service par la Caisse d'Epargne Aucun montant minimum pour les tirages et les remboursements.

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical :

DE SOLLICITER de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées le renouvellement de la souscription d'un contrat pour une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 800 000.00 € (huit cent mille Euros) pour une durée d'un an.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 031-200080042-20240319-2024040-DE



D'AUTORISER Madame La Présidente à adresser le dossier réglementaire à la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées et de signer tous les documents afférents à ce contrat de ligne de trésorerie.

POUR : 88

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

ADOPTE

Fait et délibéré le 19 mars 2024

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Laure VIGNEAUX

